



PRÉFET
DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de la sécurité dans le Morbihan

Année 2024

5 février 2025



Les chiffres de l'insécurité routière pour 2024 font apparaître une dégradation globale de la situation :

- 49 personnes ont perdu la vie sur les routes du Morbihan, soit 5 victimes de plus qu'en 2023 ;
- le nombre d'accidents corporels a augmenté de 13 % en un an, passant de 533 à 602 ;
- le nombre de blessés est également reparti à la hausse, contrairement aux hospitalisations de plus de 24h.

Les accidents corporels sont principalement constatés hors agglomération et mettant en cause des véhicules légers.



	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation (%) 2019/2024	Variation (%) 2023/2024
Accidents	584	533	602	3%	13%
Tués	53	44	49	-8%	11%
Total des blessés	698	641	700	0%	9%
dont blessés hospitalisés	223	246	192	-14%	-22%

Les causes principales des accidents mortels

En 2024, 47 accidents mortels ont occasionné le décès de 49 personnes.

Les conduites addictives (alcool et/ou stupéfiants) demeurent la première cause des accidents mortels (47 % en 2024).

Les autres causes relevées par les forces de l'ordre sont principalement : la vitesse, les malaises et les fautes de comportement (priorité, contresens, dépassements, inattention...).

	2019	2023	2024
Alcool et/ou stupéfiants	24	18	18
Vitesse	9	5	10
Malaise	7	4	7
Inattention	5	5	1
Refus de priorité	2	2	5
Contresens			2
Déporté à gauche			
Fatigue/somnolence	1		
Dépassement dangereux			1
Autres	3	6	3
Total	56 (53 tués)	40 (44 tués)	47 (49 tués)

Les typologies de victimes

Toutes les tranches d'âge sont touchées mais les personnes de plus de 75 ans sont les principales victimes de la route en 2024 (28%).

L'usage d'un véhicule léger (VL) ou utilitaire (VU) concentre la majorité des tués, soit 50 % sur ces trois dernières années et 55 % en 2024.

Les usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés) représentent 45% des tués.

Le réseau des routes départementales, plus précisément hors agglomération et entre 9h et 21h, est celui où a eu lieu le plus d'accidents mortels.

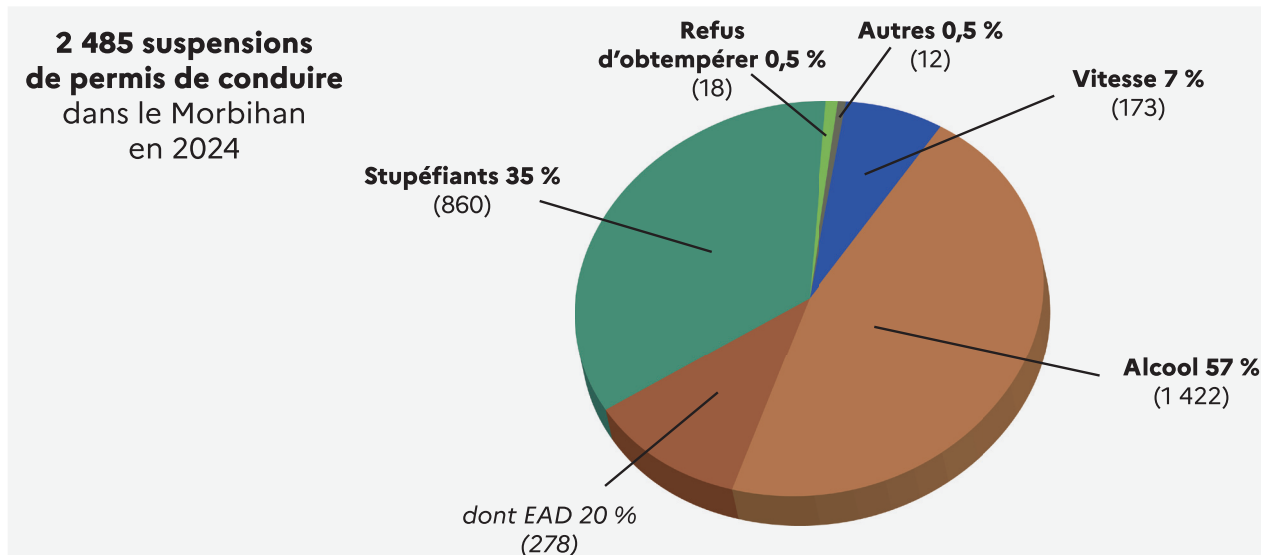
Les personnes tuées par catégorie d'utilisateur 2019-2023-2024

	2019	2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Evolution 2019/2024	Evolution 2023/2024
Piéton	10	10	5	▼	▼
Vélo	3	5	6	▲	▲
Cyclo, scooter et moto	16	5	9	▼	▲
Véhicule léger (VL) ou utilitaire (VL)	26	24	28	▲	▲
Poids-lourd	1			▼	►
Autres (voiturette, quad...)			1	▲	▲
Totaux	53	44	49	▼	▲

Source : ODSR

Les chiffres annuels des suspensions administratives de permis de conduire illustrent également le fléau de l'insécurité routière :

- **80 % des infractions sont liées à l'alcool et/ou à l'usage de stupéfiants.**
- Une sanction administrative sur deux est liée à la consommation d'alcool au volant mais on note une **progression significative de l'usage de stupéfiants** (cannabis ou cocaïne). Dans ce cas, il est tenu compte du barème de sanction le plus sévère et la statistique compte dans la catégorie des stupéfiants.
- **Pour les infractions liées à l'alcool, les jeunes de moins de 24 ans représentent une suspension sur cinq** et environ 10 % du nombre total des mesures de suspension.
- Un nombre non négligeable de procédures sont établies pour **consommation cumulée d'alcool et de stupéfiants**.
- Depuis 2022, **les décisions autorisant l'éthylotest anti-démarrage (EAD) progressent de manière régulière.**



En 2024, dans le Morbihan, **sur les 1 422 suspensions de permis de conduire directement liées à l'alcool, 278 (19,5 %) ont bénéficié d'une solution alternative à travers le dispositif EAD.**

L'éthylotest anti-démarrage (EAD)

L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation. Dans le Morbihan, il est installé par l'un des quatre garages agréés par le préfet.

Lorsque les conditions sont remplies, la décision EAD constitue une **mesure alternative** à la suspension de la validité du permis de conduire. Elle se substitue à elle. La durée de cette mesure ne peut être inférieure à 6 mois.

Le département du Morbihan est en effet l'un des rares départements à proposer systématiquement ce choix aux usagers sous réserve d'éligibilité. Cette mesure est de nature à limiter l'intérêt des recours gracieux contre les décisions de suspension.

Pour en savoir plus : <https://www.morbihan.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire/Dispositifs-anti-demarrage-par-ethylotest>

